



2004-2009

Charte de l'environnement

---

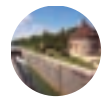
Communauté de l'agglomération dijonnaise

---

2004-2009

plan d'action  
énergies  
espaces naturels  
démocratie  
sensibilisation  
paysages  
transports

Remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont participé aux travaux de la Charte de l'environnement : citoyens, associatifs, représentants des institutions ou des collectivités locales, membres du Conseil de développement durable, chefs d'entreprises, élus municipaux et communautaires et plus particulièrement à Colette POPARD, Présidente du Syndicat Mixte du Dijonnais, à Jean ESMONIN, premier Vice-Président chargé des transports, à Jean-Patrick MASSON, Vice-Président chargé de l'environnement et à Bernard OBRIOT, maire de Neully-lès-Dijon.



# mot du président

## 13 chantiers pour préserver et améliorer le cadre de vie et assurer à notre territoire un développement équilibré et durable.

Le 21<sup>e</sup> siècle s'ouvre sur des défis écologiques qui mettent en cause notre propre développement : dérèglements climatiques, biodiversité en régression, dégradation des réserves d'eau douce, pollutions irréversibles, crises sanitaires sans précédent... La croissance démographique mondiale et le développement accéléré de nombreux pays qui aspirent légitimement à vivre comme nous, posent la question de notre avenir à tous.

Nous savons aujourd'hui que si l'ensemble de la population mondiale vivait comme les Français, il faudrait deux planètes supplémentaires pour répondre à nos besoins. Cela signifie que notre modèle n'est pas soutenable et met en péril notre bien-être commun.

De tout cela, nous en sommes de plus en plus conscients. Il faut aujourd'hui plus que jamais agir, chacun à notre niveau. Il est encore temps !

Dès sa création, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a pris ses responsabilités en la matière. Cette charte de l'environnement se veut un engagement renforcé dans la continuité de l'action engagée. Je l'ai souhaité évolutive afin que demain, de nouveaux efforts soient entrepris, soutenus. Parce que l'environnement est l'affaire de tous, de nombreuses actions favoriserons le travail avec chacun d'entre vous, avec les associations, les différents partenaires institutionnels...

C'est notre devoir à tous d'aller au-delà des intentions, c'est pourquoi, j'ai voulu que la charte de l'environnement soit concrète, composée d'actions financées et précises.

*La Charte de l'Environnement est un engagement de la Communauté fondé sur un plan d'actions pour l'environnement. Treize projets très concrets pour les cinq années à venir prolongeant et amplifiant l'effort initié dans le Contrat d'agglomération, document de programmation de la politique communautaire signé le 12 avril 2002 avec l'État, le Conseil Régional de Bourgogne et le Conseil Général de Côte d'Or.*

François REBSAMEN  
Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise  
Maire de Dijon



# bruit

## Un Plan pour mieux connaître notre patrimoine sonore et combattre les nuisances du bruit.

*Si le bruit est souvent ressenti comme une nuisance, il est également un élément vital qui peut donner une identité à un quartier, à une ville...*

*S'attacher à mieux connaître le patrimoine sonore de notre agglomération, mettre en œuvre des solutions techniques pour traiter les points noirs, éduquer les plus jeunes, établir une médiation lorsque cela est possible constituent les grands objectifs du Plan Bruit.*

L'objectif du Plan Bruit est de créer une dynamique citoyenne et pédagogique. Réduire les points noirs passe aussi par l'éducation et la sensibilisation. Seront ainsi mises en œuvre des opérations dans le but de mieux faire connaître les richesses et la qualité de notre environnement sonore, sa fragilité. Que serait l'agglomération sans les sons qui l'animent ? Ils construisent à leur façon l'identité d'un territoire, d'un quartier et participent incontestablement à la qualité de la vie.

Malheureusement, le bruit est également une des nuisances environnementales les plus importantes qui reste souvent peu prise en compte dans les politiques publiques. Le Plan Bruit est l'un des chantiers nouveaux initiés par la Charte de l'Environnement de l'agglomération. Son objectif vise à l'efficacité : après avoir établi la carte du

bruit du Grand Dijon, il prévoit des opérations de réduction de la nuisance sonore, souvent difficile à vivre, par un traitement à la source.

### Les premières actions déjà engagées

Le Plan Bruit prolonge des mesures déjà décidées pour rendre notre environnement moins bruyant : ainsi, dans le réseau Divia des transports en commun de l'agglomération, le parc des autobus est renouvelé par des véhicules au GNV beaucoup plus silencieux (14 en 2004, 12 en 2005 et 12 en 2006, soit un renouvellement de près de 20 % du parc en trois ans).

Le nouveau réseau Divia réduit aussi de 30% la fréquentation des bus dans la rue de la Liberté afin de limiter les nuisances sonores et rendre cet espace de convivialité aux commerçants et aux chaland.

Le Grand Dijon collabore également à la charte de qualité de l'environnement sonore de la Base Aérienne 102 dans le cadre de la convention signé en 2004 avec les autorités militaires.



# air

## Améliorer la qualité de l'air du Grand Dijon et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

*Élément vital, l'air de nos villes n'est pas toujours de bonne qualité.*

*30 000 tonnes de polluants sont déversées dans l'atmosphère de l'agglomération chaque année.*

*Mieux connaître la qualité de l'air,*

*limiter les émissions polluantes, mieux sensibiliser chacun sont les axes du travail communautaire sur cette question.*

### Mieux connaître pour mieux agir

La participation active aux activités de l'association Atmosf'air, chargée de la surveillance de la qualité de l'air sur notre territoire, se trouvera renforcés. L'agglomération soutiendra les études portant sur une meilleure connaissance de l'air intérieur dont la qualité est aujourd'hui mise en question.

Depuis la convention signée par la Communauté avec la Base Aérienne 102, il est prévu de mettre en lumière les éventuelles incidences de l'activité aérienne sur la qualité de l'air de l'est de l'agglomération.

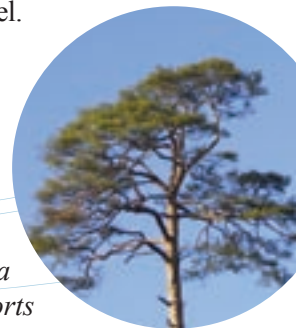
A terme, c'est un bilan carbone qui sera réalisé sur l'ensemble du territoire afin que le Grand Dijon puisse tenir sa place dans l'application des accords de Kyoto.

### Des actions déjà initiées à prolonger

Ce sont les transports et l'habitat qui affectent en premier lieu la qualité de l'air. Pour les transports certaines actions sont déjà initiées et pour l'habitat, l'action à engager est inscrite dans le volet énergie de la Charte. Après avoir réalisé son propre Plan de Déplacement Entreprise, la Communauté encouragera et soutiendra cette démarche au sein des administrations et des entreprises du Grand Dijon.

La façon dont a été construit le nouveau réseau Divia, le renouvellement progressif de l'ensemble du parc d'autobus par des véhicules fonctionnant au Gaz Naturel de Véhicule (GNV), l'acquisition de véhicules propres au sein des services de la Communauté, autant d'actions qui participent à répondre à cet enjeu essentiel.

*Plan Déplacement Entreprise (PDE) : action de concertation visant à questionner les modes de déplacement au sein des entreprises et à proposer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle comme la prise en charge du coût des transports en commun, la mise en place d'infrastructure spécifique, etc.*



# espaces naturels

**Préserver nos espaces naturels remarquables et nos paysages.**

*Le territoire de l'agglomération doit pour beaucoup son attractivité à ses espaces naturels. Ce patrimoine dont nous avons hérité doit être l'objet de toute notre attention afin qu'il puisse être également une chance pour nos enfants. La Charte de l'environnement traduit le souci des élus de préserver et de mettre en valeur sa richesse.*

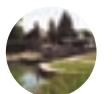
Sans attendre, un diagnostic a été réalisé et un véritable atlas des cheminements, sites remarquables et espaces naturels, permettra de suivre les évolutions de notre environnement. En collaboration avec l'ensemble des communes et des acteurs locaux mais plus particulièrement le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, la Communauté va créer un réseau de sentiers de pays. Intitulés les **Sentiers du Grand Dijon**, ces cheminements urbains et ruraux permettront d'élargir l'offre actuelle, de mieux faire connaître certains territoires et de soulager des espaces dont la fréquentation menace parfois les équilibres écologiques. Ces sentiers seront aménagés, animés et feront l'objet d'un topo-guide.

Avec le programme des **Jardins du Grand Dijon**, la Communauté soutiendra également les projets visant à préserver la biodiversité en créant ou conservant, vergers, conservatoires biologiques, jardins maraîchers, etc.

Un plan paysage en cours d'élaboration devrait permettre la mise en place d'une stratégie efficace visant soit à préserver les paysages actuels, soit à réparer les lieux les plus dégradés en prolongement des requalifications déjà en cours de certaines de nos entrées de ville ou de nos zones d'activités.

Lauréate du 3<sup>e</sup> appel à projet « Agenda 21 » en 2003, la Communauté aménage une lisière urbaine sur la commune de St-Apollinaire.

Ce projet pose la question du devenir de l'agriculture sur notre territoire face à la croissance urbaine. Avec la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or, l'ENESAD et l'INRA, le Grand Dijon travaille pour soutenir une agriculture locale en lien plus direct avec le bassin de consommation que constitue notre agglomération.



# paysages

## Les « Sentiers du Grand Dijon » 30 balades pour promeneurs curieux

*La cartographie de l'agglomération a permis de recueillir sur le terrain des 21 communes toutes les données qualitatives auprès de l'ensemble des acteurs concernés, collectivités, associations, particuliers. Ici une Pierre qui vire, là une cadole, une ancienne forge, un point de vue remarquable, une sculpture ou une belle échappée sur le Mont Blanc quand le ciel est pur...*

*Cette étude fouillée permettra début 2005 de définir et tracer une trentaine de balades pédestres sur l'agglomération, en milieu naturel ou urbain.*



*Ces « Sentiers du Grand Dijon » seront balisés et présentés dans un Topo-Guide avec le soutien technique du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte d'Or. Des aménagements pédagogiques sont prévus ainsi que l'entretien et l'animation de ces cheminements.*

*Une belle occasion de détente et de découverte pour les marcheurs du Grand Dijon mais aussi pour les touristes.*



# transports

**Maîtriser la croissance du trafic automobile et encourager de nouvelles habitudes de déplacements.**

*Le développement du trafic automobile avec les territoires voisins du Grand Dijon en constante évolution, provoque la saturation progressive des axes de notre territoire.*

*La santé et la qualité de vie s'en ressentent.*

*Pour l'environnement, pour notre santé, il faut changer les habitudes. La*

*Communauté travaille au développement des modes de transports alternatifs*

*à la voiture individuelle, à*

*la diversité de l'offre et à sa*

*qualité. Alors qu'une voiture rejette*

*en moyenne par an quatre fois son poids en polluant, il y a urgence à développer d'autres habitudes de déplacement.*

Le Plan de Déplacements Urbains expose la politique du Grand Dijon dans le domaine des déplacements. Les grandes orientations sont en cours d'application et répondent à l'ambition des élus de rendre l'espace communautaire plus convivial en équilibrant mieux les différents modes de locomotion. Parce qu'en matière de déplacement, aucun territoire n'est isolé, la Charte prévoit de confronter la stratégie du Plan de Déplacements Urbains au futur Schéma de COhérence Territoriale qui concerne 110 communes. Réfléchir ensemble au développement de ce bassin de vie, c'est se donner toutes les chances d'inverser les effets négatifs de l'organisation spatiale.



## Le réseau Divia

Le nouveau réseau Divia est le changement majeur de ces dernières années : fruit d'une nécessité d'adapter le réseau au changement urbain et social de ces trente dernières années, il apportera plus de service et de confort au plus grand nombre d'usagers, rendant plus attractive cette alternative à la voiture individuelle.

Les nouveaux bus au Gaz Naturel pour Véhicule, les nouvelles voies réservées, les feux tricolores donnant priorité aux bus diminuent les effets néfastes sur l'environnement. Des navettes électriques au centre ville de Dijon permettront prochainement de soulager le cœur de notre agglomération.



## Les parcs relais

L'expérience positive du parking relais de Limburgerhof à Chenôve sera rapidement prolongée aux autres entrées d'agglomération afin de permettre un accès plus facile – mais sans voiture – au centre de l'agglomération.

A cela il faut ajouter les études pour la mise en place d'une billettique commune (un seul ticket pour le train et le bus), la création d'une centrale d'information multimodale et le lancement d'une étude Transport en commun en site propre, le soutien au co-voiturage.

## Voies cyclables

Trois mois après le vote de la Charte de l'environnement, le Conseil de Communauté a adopté son Schéma directeur cyclable qui engage les investissements pour la constitution d'un réseau structurant. Par la densité de son urbanisation et son relief, notre agglomération est propice à l'utilisation du vélo d'autant que la majorité des déplacements urbains ne dépassent pas cinq kilomètres.



# eau

## Bien gérer la ressource pour assurer à chacun une eau de qualité.

*Symbole de la vie, l'eau révèle également la fragilité croissante de notre environnement. Elle est au cœur des défis que veut relever la Communauté d'agglomération : mieux gérer cette ressource vitale, mieux l'économiser, combattre les pollutions et assurer à chacun une eau de qualité en veillant à traiter de façon exemplaire les eaux que nous rejetons dans le milieu naturel.*

Chantier important du Grand Dijon, la mise aux normes et l'extension des stations d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur et de Dijon-Longvic étaient une nécessité. Ce n'est pas moins de 65 millions d'euros qui sont aujourd'hui consacrés à redonner aux eaux rejetées une qualité irréprochable. On éliminera ainsi 90% de la pollution en azote (contre 30% seulement aujourd'hui) et 93% de la pollution au carbone (contre 80% aujourd'hui).

### Le Défi Ouche

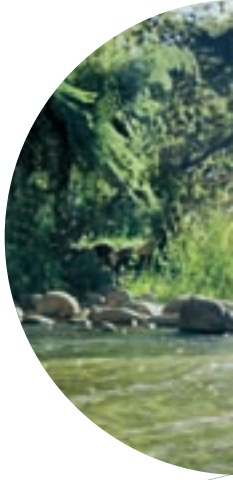
Le protocole « Défi Ouche », signé avec l'Agence l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, est une pièce importante dans cette reconquête de l'eau ; il consiste notamment à redonner vie à cette rivière en contribuant à sa dépollution et à l'aménagement de ses berges.


Outre de mener à bien le projet de reconstruction de la station de Dijon-Longvic, le Défi Ouche prévoit de :



- lutter contre les toxiques par la signature de convention de déversement des eaux usées avec les industriels et par des actions spécifiques,
- proposer l'étude d'un schéma d'organisation cohérent des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération,
- étudier le moyen de fédérer les différents organismes de coopération intercommunale ayant compétence sur l'Ouche en matière d'études et de travaux.

*La Communauté poursuit le plan pluri-annuel de suppression des branchements en plomb dans le cadre d'une politique de santé publique affirmée (l'objectif est de supprimer 1500 branchements par an jusqu'en 2013).*

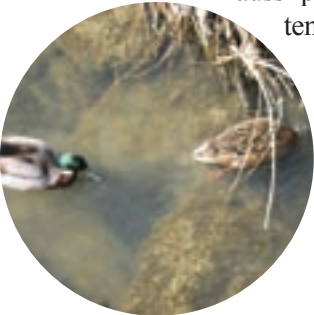




## Dijon Sud, une nappe en reconquête

La canicule de l'été 2003 l'a rappelé durement : il faut impérativement assurer l'agglomération d'un approvisionnement de qualité et préserver la ressource en eau. Cette ressource est bonne pour Dijon et l'Ouest de l'agglomération, très bonne pour l'Est dijonnais mais médiocre au Sud. Or les 15 à 20 millions de m<sup>3</sup> de la nappe de Dijon Sud constituent une ressource de sécurité fondamentale pour assurer l'alimentation en eau du Grand Dijon.

Cette nappe de Dijon Sud a été dégradée à cause de l'essor des activités économiques, agricoles et viticoles : elle est polluée de façon constante par les pesticides mais aussi par les nitrates principalement contenus dans les engrais.




C'est au Syndicat Mixte du Dijonnais auquel adhère la Communauté que revient la tâche de reconquérir cette nappe Sud. Le crédit engagé pour cette opération est de 2,3 M€.

## Economiser au robinet ... et sur la facture d'eau !

*L'eau est un bien précieux : un habitant de la planète sur cinq n'a pas accès à l'eau potable. Economiser la ressource c'est en premier lieu encourager les économies d'eau pour atteindre une consommation souhaitable de 20 000 litres par habitant et par an dans tout le parc des logements locatifs.*

*On estime qu'un habitant du Grand Dijon utilise en moyenne 137 litres d'eau potable par jour.*



*La Charte encouragera les comportements individuels en faveur de la protection de l'environnement. Mais l'enjeu de cette mesure concrète est aussi social puisque l'économie est également financière. La baisse de la consommation d'eau est susceptible de faire baisser la facture des charges jusqu'à 30%... Une famille de quatre personnes qui ne fait pas attention à sa consommation d'eau voit sa facture annuelle augmenter facilement de 230 à 550 €!*



# déchets

**Déchets : réduire leur production à la source et valoriser la ressource qu'ils représentent.**

*Le volume de nos déchets ne cesse d'augmenter pour représenter aujourd'hui environ 400 kilos par personne et par an. C'est un accroissement inquiétant. L'urgence commande en premier lieu de travailler pour réduire leur production à la source mais également valoriser la ressource que sont nos déchets.*



L'évolution des modes de consommation et des pratiques de conditionnement a multiplié les emballages et les sur-emballages. La facture pour collecter et trier augmente mais c'est aussi un coût environnemental important puisque cela signifie matières premières et énergie, dépôts sauvages et pollutions multiples. Entre le pouvoir réglementaire de l'Etat et les comportements individuels de consommation, la position du Grand Dijon n'est pas facile. La Communauté a souhaité s'engager à mettre en place des actions de sensibilisation sur la réduction des déchets à la source en partenariat avec les associations locales, les grandes enseignes et le commerce de proximité.



## **Trier, traiter, recycler...**

La généralisation de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire communautaire est un succès : 13 000 tonnes sont ainsi collectées et valorisées chaque année dans le Grand Dijon. En favorisant le tri à la source, on optimise la valorisation de nos déchets : seulement 10 % de ceux-ci sont refusés en arrivant au centre de





tri, c'est un score largement inférieur à la moyenne nationale. Pour répondre à ce succès, un nouveau centre de tri sera réalisé, ouverture prévue en 2006.



Les quatre déchetteries du Grand Dijon font partie intégrante de la stratégie de valorisation des déchets mise en place par la Communauté, une cinquième située sur la commune de Longvic complétera prochainement ce dispositif.

A cela il faut bien sur ajouter la densification du parc de colonnes à verre insonorisées, l'amélioration de la collecte des cartons au centre ville et dans les zones d'activités et la mise à disposition de composteurs individuels permettant à ceux qui disposent d'un terrain de valoriser directement déchets de table et de jardin : 4 200 composteurs sont déjà en place.

## Une usine aux normes transformée en centrale électrique

Les déchets ménagers collectés dans les bacs gris sont incinérés à l'usine d'incinération de Dijon. La Communauté a dès 2004 pris ses responsabilités en mettant aux normes cette installation. En 2004, elle respectera les normes européennes les plus contraignantes. Les mâchefers et les métaux sont récupérés et valorisés. L'installation d'un groupe turbo-alternateur d'une puissance de 8 MWH soit l'équivalent de la consommation de 25 000 habitants, permettra de ne plus gaspiller l'énergie issue de la combustion de nos déchets. C'était une nécessité.



# énergie

## L'énergie au cœur de la notion de développement durable.

*Le défi du 21<sup>e</sup> siècle sera celui des besoins en énergie qui ne cessent d'augmenter. Les ressources en énergie fossile sont limitées, elles sont sources d'émission de gaz à effet de serre synonyme de changement climatique. Travailler pour l'avenir ne peut se faire sans aborder cette question centrale de la sobriété énergétique. En misant sur la croissance de l'efficacité énergétique et sur l'usage des énergies renouvelables, la Communauté d'agglomération participe à cet effort commun.*

La Charte de l'environnement soutiendra de façon importante l'utilisation des énergies renouvelables notamment dans les logements sociaux : baisse des charges et économie d'énergie font ici bon ménage. La valorisation de l'énergie produite par l'usine d'incinération c'est également autant de combustible économisé. Pour ses bâtiments la Communauté se fournira en énergie électrique issue de sources énergétiques renouvelables comme l'hydraulique ou l'éolien. C'est aujourd'hui possible et si l'ensemble des collectivités s'y mettent cela permettra de développer de façon significative ce type d'infrastructure.

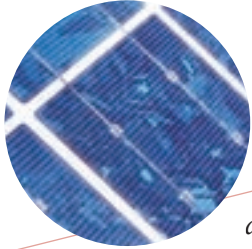
Comme pour le futur Zénith, la Communauté s'efforcera d'avoir recours aux énergies renouvelables dans ses opérations de construction (centre de tri, maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et de la qualité de vie...)

Il reste que l'énergie la plus bénéfique pour l'environnement c'est celle que l'on ne consomme pas, c'est pourquoi il ne peut y avoir développement des énergies renouvelables en l'absence d'actions de maîtrise de l'énergie.

Les Plans de Déplacement Entreprise, le soutien à la gestion environnementale des zones d'activités, le développement des transports collectifs, du vélo, sont autant d'actions qui participent à cette nécessaire sobriété.

La Charte prévoit également le développement d'une véritable « culture énergétique » sur le territoire du Grand Dijon à l'aide des outils de sensibilisation que sont le guide écocitoyen mais surtout un soutien à l'Espace Info Energie.





## L'Espace Info Energie

*Relais de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie de Bourgogne, l'Espace Info Energie est situé à Dijon. Il permet d'obtenir des informations et des conseils gratuits sur tout ce qui touche à l'énergie. L'accueil est effectué par des spécialistes indépendants, détachés de tout intérêt commercial. Parmi les thèmes abordés : les aides financières, la réduction des factures, l'isolation, les énergies renouvelables (solaire, éolien, bois), les transports...*

*Une importante documentation est mise à la disposition du public et les conseillers mettent les personnes intéressées en relation avec les organismes et les spécialistes concernés.*

*Espace Info Energie  
2 rue Mozart - 21000 Dijon  
Tél. 03 80 59 12 80*



## Des puits canadiens pour le Zénith du Grand Dijon

Le Zénith du Grand Dijon joue la carte du développement durable : chantier propre, volet social inséré dans les appels d'offres, desserte adaptée en transports en commun, mais surtout ventilation et système de puits canadiens assurant le préchauffage et le rafraîchissement de la salle.

Grâce à des tuyaux situés dans le sous-sol, cette technique permet de puiser la chaleur terrestre dont la température est à peu près constante. L'air puisé en profondeur est, en été, plus frais que l'air extérieur : il rafraîchira alors la salle. Plus chaud en hiver, il la préchauffera, réduisant ainsi la consommation d'énergie nécessaire pour atteindre une température agréable.

La façade du Zénith, haute de 45 mètres, servira de cheminée d'extraction de l'air de la salle. Inédit pour un équipement public, ce dispositif permettra de réduire les coûts d'exploitation du Zénith.



# sensibilisation

## Une maison de l'Environnement, de l'Architecture, du Cadre de vie et du Paysage, lieu d'éducation populaire.

*Elle est le symbole de la Charte, un lieu d'échanges et d'éducation populaire : la maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie a l'ambition de faire vivre la démocratie de proximité, de sensibiliser et d'éduquer à l'environnement. L'avenir de nos enfants est en jeu, notre survie même, changer nos comportements est plus que jamais une priorité.*

La Charte de l'environnement est un engagement à agir concrètement au plus près des habitants de l'agglomération : la maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie (ouverture souhaitée en 2006) s'appuiera sur l'ensemble des partenaires du réseau associatif local pour créer un centre d'informa-



tions, un lieu d'échanges, vivant, attractif avec des contenus de qualité accessibles pour tous et des activités évolutives, en résumé, un lieu d'éducation populaire.

En direction des plus jeunes, la Communauté entend proposer des demi-journées pédagogiques. En collaboration avec l'Éducation Nationale, ces demi-journées compléteront l'enseignement sur l'environnement et le développement durable inscrit dès 2004 dans les programmes de l'éducation nationale. L'idée est de mettre en relation cet enseignement avec les acteurs et les problématiques du Grand Dijon.

Bien sur la Communauté continuera sa participation active aux grands événements environnementaux comme la semaine du développement durable ou l'opération « en ville sans ma voiture ».



# démocratie



## Déjà 30 000 guides écocitoyens du Grand Dijon

Sensibiliser à l'environnement, c'était bien le but du Guide Ecocitoyen du Grand Dijon. Une publication petit format de 120 pages, richement illustrée, une mine de conseils et d'adresses utiles pour aider ses lecteurs et mieux les associer aux différents enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Ce guide édité par la Communauté d'Agglomération en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie et le Petit Futé a trouvé instantanément son public. C'est aussi un succès d'édition puisqu'il a d'abord été tiré à 20 000 exemplaires proposés en libre service dans plus d'une quarantaine de lieux publics de l'agglomération, mais devant la forte demande, 10 000 autres exemplaires ont été imprimés.

La Charte prévoit une réédition régulière de ce guide afin de rester au plus près des réalités locales.



## Le renforcement du Conseil de développement durable

Organe de la démocratie participative, le Conseil de développement durable verra son rôle et sa composition renforcés. Cette assemblée représente un outil souple d'aide à la décision, composé pour l'instant par 4 collègues : élus, milieux économiques et socio-professionnels, institutions et associations.

Acteur de la rédaction de la Charte de l'environnement, le Conseil de développement durable participera activement à sa mise en œuvre.



# économie

## Pour une gestion environnementale des zones d'activités économiques

*Parmi les activités humaines, l'économie reste le moteur d'un territoire. Veiller à ce que son développement ne se fasse pas au détriment de l'attractivité et de la qualité de vie de l'agglomération, c'est aujourd'hui, soutenir et organiser la gestion environnementale des zones d'activités.*

Il est urgent de préserver l'environnement notamment dans les zones où l'activité économique se développe. La Charte veut favoriser cette prise de conscience que l'économie est un des piliers du développement durable. La future charte de développement économique de l'agglomération prendra en compte les impératifs environnementaux en matière de transports, de qualité de l'air ou de l'eau et de protection des paysages.

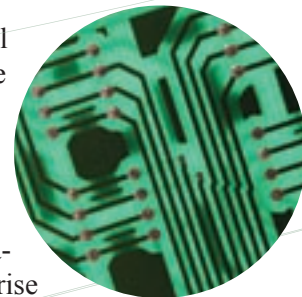
La Charte de l'environnement est également une démarche environnementale forte pour les zones d'activités de la Communauté que ce soit les zones existantes et leur requalification ou bien pour les futures zones d'activités qui devront être conçues selon les canons du développement durable.

La Charte propose d'accompagner les efforts engagés par les entreprises en soutenant en particulier les certifications environnementales ISO 14001, les Plans de Déplacement Entreprises.

### Vers un management environnemental

Le management environnemental consiste à gérer une collectivité, une entreprise en prenant en compte l'environnement dans chacune des décisions. L'introduction de ce souci environnemental se traduit par des achats différents, des opérations d'économie d'eau ou de maîtrise de l'énergie, de valorisation des déchets produits ou encore par des constructions de Haute Qualité Environnementale...

La Charte de l'environnement initie ce type de gestion au sein même de la collectivité afin que sur ce sujet comme sur d'autres, la Communauté puisse montrer le chemin.



# plan d'action

Née au printemps 2003 dans le prolongement du Contrat d'agglomération, la Charte de l'environnement du Grand Dijon qui a été votée le 24 juin 2004 par le Conseil de Communauté, est un plan d'actions très concrètes avec leur budget pour les cinq ans à venir.

*Son but est de préserver et améliorer le cadre de vie et l'environnement de tous ses habitants en amplifiant les premiers efforts et en les rendant plus lisibles.*



## Le plan d'actions :

1 Plan Bruit	1,237 M€
2 Qualité de l'air et réduction des gaz à effet de serre	0,212 M€
3 Protection, valorisation et maintien des espaces naturels	2,5 M€
4 Plan de paysage naturel et urbain	3,445 M€
5 Transports	26,558 M€
6 Protection de la ressource en eau	0,75 M€
7 Plan Déchets	30,351 M€
8 Maîtrise de l'énergie et promotion des énergies renouvelables	0,746 M€
9 Démocratie de proximité	0,05 M€
10 Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie	1,8 M€
11 Sensibilisation et éducation à l'environnement	0,28 M€
12 Gestion environnementale des Zones d'Activités Economiques	0,5 M€
13 Management environnemental et pilotage de la charte	0,20 M€

*Pour mettre en œuvre la Charte de l'environnement, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a créé une mission spécifique chargée d'accompagner la mise en place de l'ensemble des actions.*





plan d'action  
transports  
économie  
espaces naturels  
démocratie  
sensibilisation

**leGrandDijon**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**[www.grand-dijon.fr](http://www.grand-dijon.fr)**

1, rue Sainte-Anne - BP1529 - 21034 Dijon cedex / Tél. 03 80 50 35 35 Fax. 03 80 50 13 36